

Direction de la Solidarité  
et de la Cohésion Sociale  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

## DECISION

### DEC/2025/PE/26

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de la Compagnie ACHACHA, représentée par Monsieur CAPELIER Sacha, musicien, concernant une convention d'intervention pour des ateliers d'éveil musical auprès des enfants, aux dates ci-dessous, pour la structure La Ruche, de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem,

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé avec la Compagnie ACHACHA, sise au 115, rue de Camphin - 59830 Wannehain, une convention d'intervention pour des ateliers d'éveil musical auprès des enfants, aux dates suivantes :

- lundi 24 février 2025 à 9h30
- lundi 16 juin 2025 à 9h30
- mardi 16 septembre à 9h30

Les dates et horaires sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Monsieur Capelier Sacha.

**ARTICLE 2** : Le coût de la prestation s'élève à 504.00 € TTC.

Le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais

**ARTICLE 3** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem le

19 FEV. 2025

Francis VERCAMER  
Maire de Hem  
Vice-président de la MEL

